

L'unicité de l'humanité

Implications pour le partenariat Afrique - Union européenne

Une déclaration de la Communauté internationale bahá'íe à l'occasion du 6e Sommet Union africaine - Union européenne

Le sommet Union africaine (UA) - Union européenne (UE) se tient à un moment où l'humanité se trouve au cœur d'une pandémie, d'une crise climatique, de pénuries alimentaires, de conflits violents et d'une myriade d'autres défis socio-économiques et géopolitiques. Ces défis, quelle que soit la gravité de leurs effets immédiats, sont l'occasion de réexaminer les valeurs qui sous-tendent les relations entre l'Afrique et l'Europe.

« Un partenariat florissant entre les deux continents ne peut être fondé que sur le principe fondamental que l'humanité est une. »

Ces relations sont souvent décrites comme un partenariat. Le sommet représente une occasion importante d'examiner ce que recouvre le concept de partenariat et de renforcer ses fondements. Un partenariat florissant entre les deux continents ne peut être fondé que sur le principe fondamental que l'humanité est une. Cela implique que le progrès, la prospérité et le bien-être d'un continent sont inextricablement liés au bien-être de l'autre, voire à celui de l'humanité dans son ensemble.

Si de nombreuses personnes souscrivent à cette proposition au niveau des principes, la structure actuelle de l'ordre mondial ne lui donne pas sa pleine expression. Bon nombre des systèmes politiques et socio-économiques actuels ont été créés à une époque où la primauté d'une partie du monde sur les autres était considérée comme un fait établi. Bien que des efforts aient été faits, au cours des dernières décennies, pour surmonter certaines des expressions les plus flagrantes de ce postulat, les structures inégalitaires restent obstinément résistantes au changement.

Remodeler les structures et les relations internationales selon le principe de l'unicité de l'humanité est une tâche difficile qui nécessitera des efforts sur plusieurs générations. Toutefois, certaines mesures initiales peuvent être prises pour atteindre cet objectif dans le cadre du partenariat.

Premièrement, le principe d'unicité implique une réorganisation des priorités dans le processus d'élaboration des politiques et des stratégies. La promotion du bien commun mondial doit être considérée comme un objectif primordial, non moins important que la sauvegarde des intérêts nationaux ou régionaux. Les dirigeants et les responsables politiques sont confrontés à une question cruciale lorsqu'ils examinent les mérites de toute action proposée, qu'elle soit nationale ou internationale : une décision fera-t-elle progresser le bien de l'humanité dans son ensemble ? Dans des domaines aussi divers que l'agriculture, le commerce et la finance, le point de départ de la conception et de l'évaluation de tout programme ou de toute politique doit être la prise en compte de son impact sur tous les segments de la société en Afrique, en Europe et dans le monde.

« La promotion du bien commun mondial doit être considérée comme un objectif primordial, non moins important que la sauvegarde des intérêts nationaux ou régionaux. »

« Les orientations politiques devraient comporter un engagement à comprendre en profondeur l'effet des politiques européennes sur les autres continents, y compris l'Afrique, puis à agir en conséquence. »

L'UE a mis au point un ensemble d'outils pour faciliter l'élaboration de politiques efficaces et évaluer l'impact de ses politiques. Les lignes directrices pour une meilleure réglementation, par exemple, expriment la nécessité d'« évaluer les impacts du point de vue de la société dans son ensemble », en précisant que « la règle de base est de consulter, largement et de manière transparente, entre les parties prenantes qui pourraient être concernées par l'initiative, en recherchant tout un éventail d'opinions ». Dans un monde interconnecté, les politiques et stratégies de l'UE ont des répercussions mondiales. Par conséquent, les orientations politiques devraient comporter un engagement à comprendre en profondeur l'effet des politiques européennes sur les autres continents, y compris l'Afrique, puis à agir en conséquence.

Une deuxième implication du principe d'unicité se situe au niveau des postures et des comportements. Quelles que soient les difficultés et les restrictions actuelles auxquelles l'Afrique et l'Europe sont confrontées, une réflexion

permanente, sincère et consultative sur le développement de leur relation doit être au cœur d'un engagement efficace entre les deux continents. Dans un processus consultatif qui va au-delà du marchandage et ne préconise pas de

« L'humanité fait un voyage en commun dans lequel toutes les régions du monde sont des protagonistes importants. »

solutions préconçues ou prédéterminées, les deux parties abordent leurs interlocuteurs comme ayant la capacité d'apporter une contribution importante à l'établissement d'une relation intercontinentale juste. En fin de compte, l'humanité fait un voyage en commun dans lequel toutes les régions du monde sont des protagonistes importants.

Pour concrétiser ces implications, il faut notamment créer des espaces qui permettent à une variété d'acteurs africains et européens de s'engager conjointement à différents niveaux, des espaces dans lesquels peut se dérouler une conversation ouverte et riche sur leurs besoins, défis et opportunités respectifs. Il est particulièrement important que les acteurs de terrain aient la possibilité de s'engager à différents niveaux auprès des institutions, afin de s'assurer que les politiques et les stratégies élaborées au niveau intercontinental correspondent sur le terrain à la réalité des communautés et des sociétés. Après tout, une meilleure compréhension des besoins d'un endroit particulier ne peut être obtenue qu'en incluant ceux qui, sur place, connaissent leur réalité socio-économique immédiate, apprécient les dynamiques culturelles et sont capables d'identifier des réseaux locaux existants et d'en tirer parti.

L'Afrique et l'Europe font face à des défis qui ne peuvent que gagner en complexité et, qui de fait, impliqueront souvent d'autres continents. Reconnaître et appliquer sans réserve le principe d'unicité aura des effets profonds sur les différentes composantes de la relation Afrique-UE. À cet effet, nous suggérons avec respect qu'au-delà des ajustements décrits ici, toute déclaration commune issue de ce sommet, ou de futurs sommets, fasse explicitement référence au principe d'unicité de l'humanité comme fondement d'une relation sincère et mutuellement bénéfique entre les deux partenaires.

« Nous suggérons avec respect que [...] toute déclaration commune issue de ce sommet, ou de futurs sommets, fasse explicitement référence au principe d'unicité de l'humanité comme fondement d'une relation sincère et mutuellement bénéfique entre les deux partenaires. »

Communauté internationale bahá'íe,
Addis Abeba, Ethiopie
Bruxelles, Belgique
Février 2022